



ACADÉMIE
DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

Baccalauréat 2021

Dossier de presse Baccalauréat 2021

SOMMAIRE

ÉDITO	4
L'ESSENTIEL DU BACCALAURÉAT DANS L'ACADÉMIE DE REIMS	5
Effectifs filles/garçons	5
Personnels mobilisés	6
LES EFFECTIFS DU BACCALAURÉAT	7
Dans les Ardennes	7
Dans l'Aube	8
Dans la Marne	9
Dans la Haute-Marne	10
Les candidats inscrits au bac professionnel	11
LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT	13
Le nouveau lycée général et technologique	13
La transformation de la voie professionnelle	14
LES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE	16
Les épreuves du baccalauréat général et technologique	16
Les épreuves du baccalauréat professionnel	17
DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS	18
Une procédure renouvelée	18
Une organisation adaptée aux besoins des candidats	18
UN PROTOCOLE SANITAIRE STRICT POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES	20
Le port du masque obligatoire à l'extérieur et à l'intérieur des locaux	20
Une aération et une désinfection régulières des locaux	20
Un ensemble de mesures pour limiter les brassages	21
LES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES FRAUDES	22
Qu'est-ce qui constitue une fraude ?	22
Quelles sont les sanctions encourues ?	22
Quels sont les dispositifs pour lutter contre la fraude ?	23
PARCOURSUP	24
Un processus en 3 étapes	24
Rappel des délais de réponse à respecter pour la proposition d'admission	24
Les différents types de réponse	25
La confirmation de l'inscription sur parcoursup	25
Un accompagnement assuré pour tous	25
Une phase complémentaire jusqu'au 16 septembre	25
LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES	26
Baccalauréat général et technologique	26
Baccalauréat professionnel	26
LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT	27

ÉDITO



Les élèves de première et de terminale vont passer cette année les épreuves du baccalauréat dans des conditions très particulières, liées à la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an.

Au vu de ces circonstances exceptionnelles, des adaptations ont été apportées, afin de répondre aux inquiétudes légitimes des candidats, après plusieurs mois d'enseignement hybride pour la plupart d'entre eux. Ces aménagements permettent d'assurer une part majoritaire de contrôle continu et une part de contrôle terminal, avec le maintien de certaines épreuves telles que le français pour les élèves de première, la philosophie, la présentation du chef-d'œuvre ou encore le Grand oral pour les élèves de terminale.

Le maintien de certaines épreuves est important, car les capacités qu'elles permettront de valider sont des clés d'entrée cruciales pour les formations du supérieur auxquelles le baccalauréat permet d'accéder. Ce diplôme est également un levier vers l'insertion professionnelle. Il marque par ailleurs une étape importante de la vie.

Je remercie l'ensemble des personnels de l'académie d'avoir fait preuve d'une formidable capacité d'adaptation pour accompagner les élèves vers la réussite tout au long de ces mois de crise sanitaire, et de continuer à se mobiliser pour faire en sorte que les examens se passent dans les meilleures conditions et dans le respect des consignes sanitaires.

J'adresse tous mes vœux de succès aux candidats et leur souhaite le meilleur pour la poursuite de leur parcours.

Olivier Brandouy

Recteur de l'académie de Reims

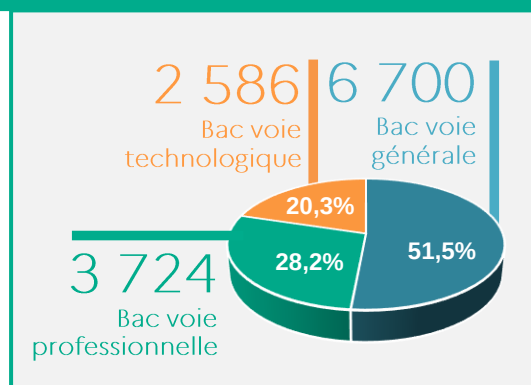
L'ESSENTIEL DU BACCALAURÉAT DANS L'ACADÉMIE DE REIMS

13 010 candidats inscrits en 2021



Effectifs globaux en baisse de 4,29 % par rapport à 2020

RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR VOIES



RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR ÉTABLISSEMENTS

10 259 candidats sont issus d'établissements publics

2 604 candidats sont issus d'établissements privés sous contrat

109 candidats libres

38 candidats sont issus d'établissements privés hors contrat

15 ans

Candidat
le plus jeune
(Aube)



51 ans

Candidat
le plus âgé
(Aube)



EFFECTIFS FILLES/GARÇONS



	Filles		Garçons		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Voie professionnelle	1 524	40,9 %	2 200	59,1 %	3 724
Voie technologique	1 297	50,2 %	1 289	49,8 %	2 586
Voie générale	3 835	57,2 %	2 865	42,8 %	6 700

PERSONNELS MOBILISÉS

28

Enseignants-chercheurs qui président les jurys

2 233

Correcteurs mobilisés

24

Agents de la division des examens et concours du rectorat mobilisés

19

Inspecteurs chargés de l'élaboration et de la validation des sujets

130

Centres d'examen

432

Sujets proposés tous baccalauréats confondus



Devoir surveillé pour des élèves du lycée Jean Jaurès de Reims (51).

Le saviez-vous ?

Le baccalauréat, créé en 1808, constitue le premier grade universitaire. Pour cette raison, les jurys sont présidés par un professeur des Universités ou un maître de conférences nommé par les recteurs, sur proposition des présidents d'université.

LES EFFECTIFS DU BACCALAURÉAT

DANS LES ARDENNES

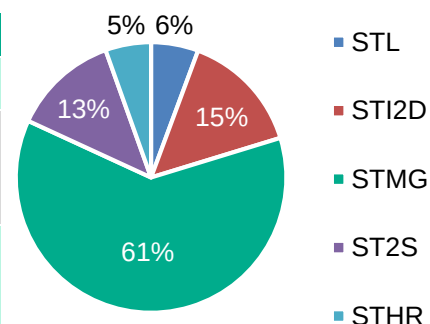
2 552 candidats inscrits en 2021

Répartition des candidats de la voie générale

	Total
Effectifs	1 247
Rappel inscrits 2020	1 341
Évolution 2020-2021	-7 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	29	75	0	316	65	28	0	513
Rappel inscrits 2020	18	107	0	327	60	30	0	542
Évolution 2020-2021	- 5,3 %							



Évolution des effectifs de la voie professionnelle

	2020	2021	Évolution
Effectifs	770	792	+ 2,7 %

Effectif de candidats aux épreuves anticipées

	Français
Bac général	1 237
Bac technologique	478

DANS L'AUBE

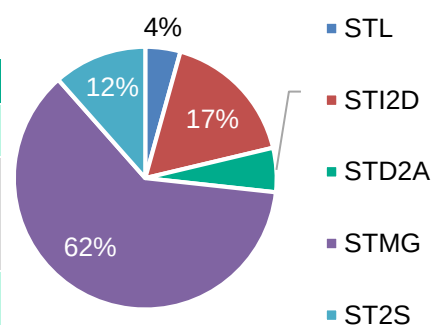
2 975 candidats inscrits en 2021

Répartition des candidats de la voie générale

	Total
Effectifs	1 453
Rappel inscrits 2020	1 565
Évolution 2020-2021	-7,1 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	27	106	34	386	72	0	0	625
Rappel inscrits 2020	48	113	28	381	51	0	0	621
Évolution 2020-2021	+ 0,6 %							



Évolution des effectifs de la voie professionnelle

	2020	2021	Évolution
Effectifs	852	897	+ 5,3 %

Effectif de candidats aux épreuves anticipées

	Français
Bac général	1 522
Bac technologique	661

DANS LA MARNE

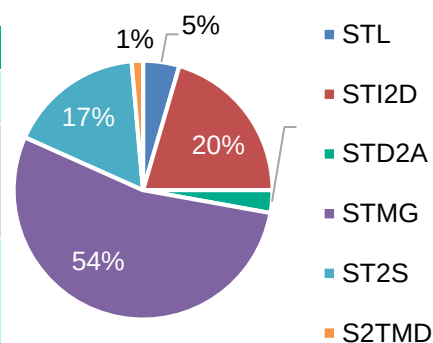
5 871 candidats inscrits en 2021

Répartition des candidats de la voie générale

	Total
Effectifs	3 236
Rappel inscrits 2020	3 467
Évolution 2020-2021	-6,6 %

Répartition des candidats de la voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	48	217	30	571	179	0	15	1 060
Rappel inscrits 2020	62	302	31	565	216	0	15	1 191
Évolution 2020-2021	- 10,9 %							



Évolution des effectifs de la voie professionnelle

	2020	2021	Évolution
Effectifs	1 631	1 575	- 3,4 %

Effectif de candidats aux épreuves anticipées

	Français
Bac général	3 348
Bac technologique	1 039

DANS LA HAUTE-MARNE

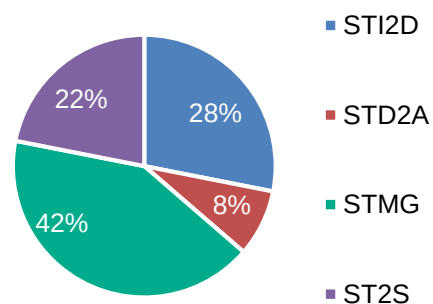
1 603 candidats inscrits en 2021

Répartition des candidats voie générale

	Total
Effectifs	762
Rappel inscrits 2020	834
Évolution 2020-2021	-8,6 %

Répartition des candidats voie technologique

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Effectifs	0	109	32	162	85	0	0	388
Rappel inscrits 2020	0	149	46	191	109	0	0	495
Évolution 2020-2021	- 21,6 %							



Évolution des effectifs voie professionnelle

	2020	2021	Évolution
Effectifs	460	453	- 1,5 %

Effectif de candidats aux épreuves anticipées

	Français
Bac général	745
Bac technologique	381

LES CANDIDATS INSCRITS AU BAC PROFESSIONNEL

* Les familles de métier suivantes ne seront mises en œuvre qu'à la rentrée 2021

39 spécialités de production		
Famille de métier	Spécialité	Effectif
Alimentation	Boucher charcutier traiteur	1
Alimentation	Boulangier-pâtissier	21
Agencement, menuiserie et ameublement*	Technicien menuisier agenceur	50
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Aménagement et finition du bâtiment	18
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Interventions sur le patrimoine bâti - Maçonnerie	2
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Menuiserie Aluminium-Verre	11
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	9
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	Travaux publics	32
Études et modélisation numérique du bâtiment	Technicien d'études du bâtiment - Études et économie	19
Études et modélisation numérique du bâtiment	Technicien d'études du bâtiment - Assistant en architecture	27
Études et modélisation numérique du bâtiment	Technicien géomètre - topographe	11
Maintenance des matériels et véhicules*	Maintenance des matériels - Matériels agricoles	31
Maintenance des matériels et véhicules*	Maintenance des matériels - Matériels de construction et de manutention	25
Maintenance des matériels et véhicules*	Maintenance des matériels - Matériels d'espaces verts	7
Maintenance des matériels et véhicules*	Maintenance des véhicules - Voitures particulières	167
Maintenance des matériels et véhicules*	Maintenance des véhicules - Véhicules de transport routier	28
Maintenance des matériels et véhicules*	Maintenance des véhicules - Motocycles	10
Transitions numériques et énergétiques*	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	279
Transitions numériques et énergétiques*	Systèmes numériques - Sécurité et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	26
Transitions numériques et énergétiques*	Systèmes numériques - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	68
Transitions numériques et énergétiques*	Systèmes numériques - Réseaux informatiques et systèmes communicants	91
Transitions numériques et énergétiques	Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques	36
Transitions numériques et énergétiques*	Technicien du froid et du conditionnement de l'air	18
Transitions numériques et énergétiques*	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	25
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	Maintenance des équipements industriels	180
Pilotage et maintenance d'installations automatisées*	Pilote de ligne de production	20

Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels*	Fonderie	5
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels*	Technicien d'usinage	29
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels*	Technicien en chaudronnerie industrielle	62
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels*	Technicien outilleur	4
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels*	Traitements des matériaux	10
Hors famille de métiers	Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement	8
Hors famille de métiers	Bio-industries de transformation	18
Hors famille de métiers	Conducteur transport routier marchandises	67
Hors famille de métiers	Étude et définition de produits industriels	14
Hors famille de métiers	Métiers de la mode - vêtement	67
Hors famille de métiers	Plastiques et composites	24
Hors famille de métiers	Réparation des carrosseries	38
Hors famille de métiers	Technicien constructeur Agencement, menuiserie et ameublement	14
Total candidats 2021 en spécialités de production		1 572

19 spécialités des services

Famille de métier	Spécialité	Effectif
Beauté et Bien-Être	Esthétique cosmétique parfumerie	63
Gestion administrative, transport et logistique	Gestion - Administration	412
Gestion administrative, transport et logistique	Logistique	62
Gestion administrative, transport et logistique	Transport	13
Hôtellerie-Restauration	Commercialisation et services en restauration	83
Hôtellerie-Restauration	Cuisine	110
Industries graphiques et communication	Réalisation de produits imprimés et plurimédia - Productions graphiques	27
Industries graphiques et communication	Réalisation de produits imprimés et plurimédia - Productions imprimées	12
Relation client	Accueil - Relation clients et usagers	95
Relation client	Commerce	560
Relation client	Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	165
Hors famille de métiers	Accompagnement soins et services à la personne - A domicile	100
Hors famille de métiers	Accompagnement soins et services à la personne - En structure	259
Hors famille de métiers	Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média	43
Hors famille de métiers	Hygiène, propreté et stérilisation	13
Hors famille de métiers	Métiers de la sécurité	86
Hors famille de métiers	Optique lunetterie	12
Hors famille de métiers	Services de proximité et vie locale	17
Hors famille de métiers	Techniques d'interventions sur installations nucléaires	20
Total candidats 2021 en spécialité des services		2 152

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Cette année scolaire 2020-2021 a vu la réforme du lycée général se déployer pleinement avec la mise en place d'**une nouvelle terminale**. Ce niveau comporte **deux enseignements de spécialité**, de six heures chacun, retenus parmi les trois que les élèves avaient suivis en première.

Dans chaque voie, les élèves bénéficient désormais d'enseignements communs à tous et d'enseignements de spécialité choisis par les élèves en voie générale et attachés à la série en voie technologique. Les élèves peuvent toujours suivre des enseignements optionnels.

Les enseignements de spécialité

Grâce à la liberté de choix qu'offre la réforme, les élèves ont davantage **personnalisé leur parcours de formation** par rapport à l'ancienne logique des séries.

En terminale, la combinaison des spécialités confirme que les élèves se sont appropriés l'esprit de la réforme, en maintenant des choix originaux qu'ils ont précisés pour mieux préparer leur réussite dans l'enseignement supérieur. Le passage de trois combinaisons en première à deux en terminale permet à chaque élève d'affiner son projet d'orientation et d'affirmer sa motivation.

Les combinaisons retenues (54 recensées) témoignent, dans les lycées, d'une diversité de l'offre beaucoup plus importante qu'auparavant lorsque seules les séries L, ES et S étaient proposées.

Le Grand oral

Le Grand oral est la **nouvelle épreuve du bac 2021**. Son objectif est de **former les élèves à prendre la parole en public de façon claire et convaincante**. Cette épreuve permet aussi aux élèves d'utiliser leurs connaissances (liées aux spécialités choisies) pour créer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour leur projet de poursuite d'études, voire leur projet professionnel. L'épreuve est notée sur 20 points.

Elle dure 20 minutes (avec 20 minutes de préparation) et se déroule en trois temps :

1/ Présentation d'une question personnelle dont la réponse est nourrie par les sujets liés aux enseignements de spécialité (20 minutes de préparation ; 5 minutes d'exposé)

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions préparées en classe avec ses professeurs et éventuellement d'autres élèves. Le jury en choisit une.

Le candidat a ensuite 20 minutes de préparation pour mettre ses idées en ordre et créer un support (une carte, un graphique, un schéma, un plan, etc.) qu'il donnera au jury. Ce support n'est pas évalué.

Pendant cinq minutes, debout devant le jury, le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Dans la voie générale, chacune des questions peut concerner, soit un seul enseignement des spécialités, soit les deux en même temps.

Dans la voie technologique, les questions s'appuient sur le domaine technologique de la série.

2/ Échange avec le jury (10 minutes)

Le jury interroge le candidat pour lui demander d'argumenter, de préciser ou d'approfondir sa pensée. Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances liées aux programmes des spécialités suivies en première et terminale et de montrer ses capacités argumentatives.



Préparation du Grand oral entre pairs pour ces élèves de terminale STI2D en ingénierie, innovation et développement durable au lycée François 1^{er} de Vitry-le-François (51).

3/ Échange avec le jury sur le projet d'orientation (5 minutes)

Le candidat explique en quoi la question traitée a éclairé son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes :

- Un professeur d'une des spécialités ;
- Un autre professeur non spécialiste de la question traitée, y compris un professeur-documentaliste.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Elle entre dans sa **deuxième année de mise en œuvre**. Les candidats en CAP, se présentant à la session d'examens 2021, feront partie de la première cohorte préparée avec la réforme. Il faudra attendre la session 2022 pour les candidats au baccalauréat professionnel.

La transformation de la voie professionnelle vise à mieux individualiser le parcours du jeune :

- Par un accompagnement dans son choix d'orientation à l'issue de la classe de seconde et de son diplôme ;
- Par un enseignement renforcé sous la forme d'un approfondissement en français et en mathématiques ;
- Par la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques telles que la co-intervention et la préparation ou la conception du chef-d'œuvre.

L'objectif visé est de **donner encore plus de sens aux apprentissages** en renforçant l'enseignement professionnel et général. La mise en place d'un chef-d'œuvre et des classes de seconde par familles de métiers permettent quant à elles de choisir de manière éclairée sa spécialité de diplôme en classe de première.

Le chef-d'œuvre

Les candidats au CAP soutiendront **pour la première fois** l'épreuve de présentation du chef-d'œuvre. Sa réalisation, **synonyme d'excellence et de reconnaissance** par les pairs, témoigne de la maîtrise de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire, et développe un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

Devant une commission d'évaluation, les candidats auront à présenter les étapes du projet qu'ils ont conduit durant leur formation dont l'aboutissement est le chef-d'œuvre. Il s'agit, en fonction du secteur de formation, d'une réalisation matérielle ou immatérielle.



Lycée Diderot de Romilly-sur-Seine (10) : des élèves de terminale CAP ébéniste.

Tous les candidats passent l'oral de présentation suivi de questions pour une durée globale de dix minutes, avec répartition indicative de cinq minutes de présentation et cinq minutes de questions.

Pour la présentation orale, le candidat peut, pour appuyer son propos, prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission d'évaluation.

Cette dernière est composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel.

LES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE

Cette année, les candidats au baccalauréat ont préparé leurs épreuves dans des circonstances particulières, en raison de la crise sanitaire.

À la suite d'échanges du ministre et de ses services avec les organisations syndicales et les représentants lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé d'aménagements supplémentaires pour les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique et du baccalauréat professionnel.

Ces aménagements ont pour objectif de permettre à chaque élève la réussite de son examen et de préparer la poursuite du parcours post-baccalauréat de son choix.

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Les évaluations communes de première et de terminale, ainsi que les épreuves terminales d'enseignement de spécialité ont été annulées. Les notes de ces épreuves sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires obtenues dans le cadre du contrôle continu. **Ces adaptations portent à 82 % (au lieu de 40 % en temps normal), la part de contrôle continu dans le calcul de la note finale du baccalauréat 2021.**

Les épreuves terminales se tiendront aux dates prévues, selon les modalités suivantes :

- L'épreuve écrite de **philosophie** le 17 juin 2021 ;
- L'épreuve du **Grand oral** du 21 juin au 28 juin 2021 ;
- Les épreuves anticipées de **français** en classe de première le 17 juin 2021 (épreuves écrites) et à partir du 21 juin (épreuve orale).

Pour l'ensemble des épreuves terminales, des consignes de bienveillance seront transmises aux jurys, au regard des circonstances particulières de cette session.



Aménagements pour l'épreuve de philosophie

L'épreuve de philosophie comportera **quatre sujets** au choix (au lieu de trois) : un sujet d'explication de texte philosophique et trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement). Chaque exercice portera sur une des notions abordées par le programme.

Lors de la publication des résultats, sera prise en compte pour chaque **candidat la meilleure des deux notes** qu'il aura obtenue, entre la note de l'épreuve terminale et la moyenne annuelle obtenue dans le cadre du contrôle continu en philosophie. Ainsi, aucun candidat ne sera lésé du fait des conditions de préparation à l'épreuve et l'implication de chacun sera considérée à sa juste mesure.

Aménagements pour l'épreuve du Grand oral

La première édition du grand oral a lieu cette année. Face à la diversité des conditions de préparation des élèves à cette nouvelle épreuve, plusieurs aménagements sont prévus :

- Lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de 5 minutes, chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation en 20 minutes ;
- Pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, **le candidat pourra recourir à un support**, comme un tableau, pour y illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.) ;
- Chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points des programmes qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés.

Aménagements pour les épreuves anticipées de français

En janvier dernier, un premier aménagement avait été décidée, avec une réduction importante du nombre de textes attendus :

- 14 dans la voie générale (au lieu de 20 textes) ;
- 7 dans la voie technologique (au lieu de 12 textes).

Épreuve écrite, tous les sujets seront dédoublés :

- Voie générale : deux séries de 3 sujets de dissertation sont proposées (chaque sujet étant en rapport avec une des œuvres au programme) et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts ;
- Voie technologique : deux commentaires et deux contractions de textes, chacune suivie d'un essai. Les candidats bénéficieront ainsi d'un choix doublé par rapport à une session normale.

Épreuve orale :

- Sur le descriptif de chaque candidat seront mentionnés les points du programme qui n'auront pas pu être abordés, notamment les points de grammaire qui n'auraient pas pu être étudiés précisément ;
- Avant le début de la préparation de l'épreuve, les examinateurs choisiront deux textes parmi les 14 textes (voie générale) ou les 7 textes (voie technologique). L'élève pourra choisir lui-même entre ces textes celui sur lequel il sera interrogé ;
- Pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront consulter et utiliser l'œuvre étudiée en lecture cursive, afin de circuler dans l'œuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer leur maîtrise de l'œuvre lue.

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Le calendrier des épreuves du baccalauréat reste inchangé.

Les quatre épreuves écrites sanctionnant les enseignements communs du baccalauréat professionnel sont donc maintenues et obligatoires. Toutefois, seules les deux meilleures notes seront retenues au titre de ces épreuves pour la délivrance du diplôme.

La réalisation de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est requise pour obtenir un diplôme professionnel. Cependant, les durées ont été diminuées pour tous les diplômes.

Si le candidat rencontre des difficultés à atteindre ces minimas, des aménagements sont prévus pour la validation de semaines de PFMP :

- Le télétravail ;
- Les activités conduites dans une entreprise d'un domaine connexe à celui du diplôme ;
- La formation sur les plateaux techniques des établissements ;
- Les PFMP réalisées au cours d'un précédent diplôme.

Les stagiaires de la formation continue qui n'auraient pas pu réaliser toutes les semaines de PFMP requises pour l'obtention de leur diplôme bénéficient des mêmes adaptations.

L'épreuve orale de présentation du chef-d'œuvre en CAP est maintenue, car elle incarne la spécificité de la voie professionnelle avec l'association de matières générales et professionnelles et permet aux candidats de présenter le fruit de leur travail.

Pour les épreuves évaluées sous la forme du contrôle en cours de formation (CCF), tous les candidats seront évalués sur au moins une situation d'évaluation par épreuve. Dès lors qu'un candidat a obtenu une note en CCF, dans une épreuve qui comporte plusieurs situations, il n'aura pas à composer sur les autres.

DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS



Pour la session 2021, dans l'académie de Reims, 1 854 candidats sont concernés par des aménagements d'épreuves.

UNE PROCÉDURE RÉNOVÉE

À compter de la session 2021, la [procédure de demande](#) fait l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves.

Les candidats souhaitant bénéficier de l'une de ces procédures adressent une demande à un médecin, désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Suite à l'avis de ce dernier, le rectorat peut décider d'aménagements ou d'adaptations d'épreuves au titre de la session normale et de celle de remplacement au titre de la situation particulière du candidat. **L'avis du médecin de préjuge pas de la décision du recteur.**

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant 5 ans des notes de leur choix** (quelle qu'en soit leur valeur).

UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX BESOINS DES CANDIDATS

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant**. Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagement d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux besoins du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculies ou de dyspraxies, l'usage de la **calculatrice** simple et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec des établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

UN PROTOCOLE SANITAIRE STRICT POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES



Les centres d'examens implantés dans des établissements scolaires seront soumis au [protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires](#).

LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À L'EXTÉRIEUR ET À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

Afin d'accueillir les candidats dans le strict respect des mesures sanitaires, le port du masque chirurgical ou grand public ayant une capacité de filtration de 90 % (ancienne catégorie 1) sera obligatoire pour tous. Des masques seront fournis aux personnels en charge de l'organisation des examens. Il en sera également proposé aux candidats qui n'en ont pas. En cas de refus du port du masque, l'accès aux locaux d'examen sera refusé.

UNE AÉRATION ET UNE DÉSINFECTION RÉGULIÈRES DES LOCAUX

Les parties communes et les salles d'examen seront nettoyées au désinfectant virucide avant l'arrivée et au départ des candidats. De plus, une attention particulière sera portée aux surfaces les plus fréquemment touchées, comme les poignées de portes. Elles feront l'objet d'un nettoyage régulier, plusieurs fois par jour.

Les salles d'examen seront aérées entre chaque épreuve ainsi que toutes les heures et au moins 15 minutes avant l'arrivée des candidats.

Afin de limiter le risque de contamination, un nettoyage des mains à la solution hydroalcoolique sera systématiquement demandé à chaque entrée et sortie de salle et avant chaque manipulation de documents.

Les candidats et les personnels sont invités à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec la solution hydroalcoolique mis à disposition.

UN ENSEMBLE DE MESURES POUR LIMITER LES BRASSAGES

Les consignes sanitaires applicables aux épreuves ont été transmises en accompagnement de la convocation de chaque candidat. Elles seront affichées et rappelées à ces derniers à leur arrivée et avant le début de chaque épreuve.

Pour **limiter les brassages**, une signalétique sera installée pour dissocier les flux et matérialiser les sens de circulation ainsi qu'une distanciation physique d'un mètre, à tout endroit des locaux. La capacité des salles d'examen permettra d'établir une distance d'un mètre entre chaque table pour les épreuves écrites. Une distanciation entre chacun des membres du jury et entre le candidat et les membres du jury sera également respectée pour les épreuves orales.

Chaque candidat présentera sa pièce d'identité sans avoir de contact avec les examinateurs et émargera avec son propre stylo. En cas d'oubli, des stylos préalablement nettoyés avec des lingettes désinfectantes seront proposés.

Enfin, une attention particulière sera portée aux candidats en situation de handicap afin de les accompagner au mieux, tout en respectant les mesures barrières.

Le cas des élèves cas contacts ou positifs à la Covid-19 le jour des épreuves

Les candidats formellement identifiés comme cas contacts ou positifs à la Covid-19 ne sont pas autorisés à se présenter aux centres d'examen avant la fin de leur période d'isolement. Leur absence aux épreuves est justifiée par un cas de force majeure. Par conséquent, ces candidats seront convoqués aux épreuves de remplacement.

Pour l'épreuve de philosophie, si le candidat dispose d'une moyenne de contrôle continu, elle sera retenue au titre de cette épreuve. Les candidats ne disposant pas d'une telle note seront convoqués aux épreuves de remplacement.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES FRAUDES

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

QU'EST-CE QUI CONSTITUE UNE FRAUDE ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisé par le sujet ou la réglementation ;
- Toute substitution de personne.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la [commission de discipline académique](#) du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.

La décision de cette dernière est attendue dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ENCOURUES ?

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de cinq ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d’amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu’à 3 ans de prison et 50 000 euros d’amende pour falsification de documents ;
- Jusqu’à 10 ans de prison et 1 million d’euros d’amende pour substitution d’identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d’épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d’une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l’encontre des complices du délit.

QUELS SONT LES DISPOSITIFS POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE ?

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l’emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d’examens, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l’utilisation frauduleuse des nouvelles technologies.

Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.

PARCOURSUP

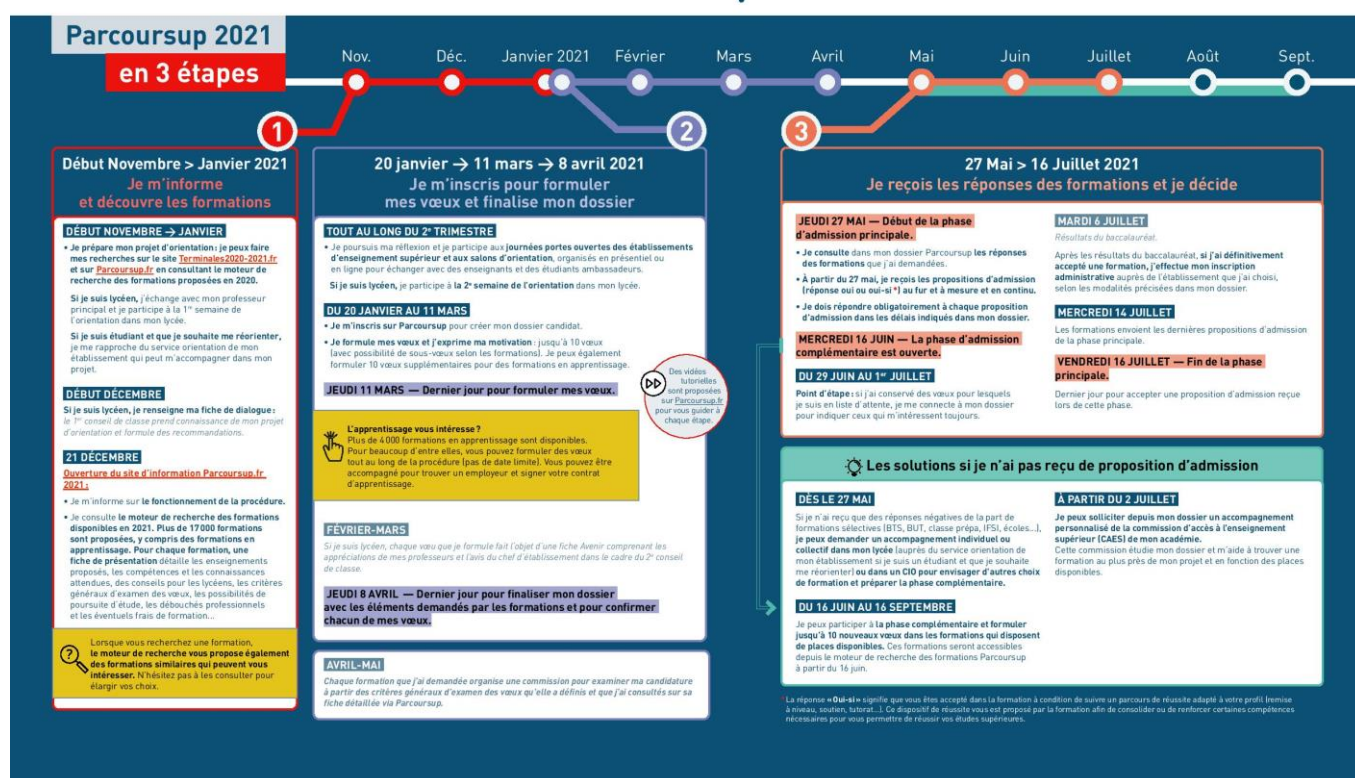


Depuis le 27 mai, les lycéens reçoivent les résultats des formations de l'enseignement supérieur qu'ils ont choisies et doivent y répondre dans des délais raccourcis au fur et à mesure de la procédure pour permettre à chacun de trouver une place le plus rapidement possible. Le processus d'admission fonctionne ainsi de manière progressive et continue.

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES



Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir mon entrée dans l'enseignement supérieur



RAPPEL DES DÉLAIS DE RÉPONSE À RESPECTER POUR LA PROPOSITION D'ADMISSION

Depuis le 27 mai jusqu'au 16 juillet

- Les candidats répondent aux propositions des formations de l'enseignement supérieur dans les délais indiqués dans leur dossier ;
- Les dernières propositions seront envoyées le 14 juillet ;
- 16 juillet : fin de la phase principale d'admission.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉPONSE

Formation sélective (classe prépa, BTS, BUT, écoles, Sciences Po/IEP, IFSI, EFTS, licences sélectives, etc.) :

- **Oui** : les candidats ont une proposition d'admission et doivent y répondre dans les délais indiqués dans leur dossier ;
- **En attente** : les candidats n'ont pas encore de proposition d'admission. Leur position sur liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent ;
- **Non** : les candidats ne sont pas classés dans cette formation.

Formation non sélective (licence, parcours spécifique « accès santé ») :

- **Oui** : les candidats ont une proposition d'admission et doivent y répondre dans les délais indiqués dans leur dossier ;
- **Oui-si** : les candidats ont une proposition d'admission et la formation a estimé nécessaire pour eux de suivre un parcours personnalisé avec des remises à niveau permettant de renforcer leur capacité à réussir dans cette voie ;
- **En attente** : les candidats n'ont pas encore de proposition d'admission. Leur position en liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent.

Formation en apprentissage :

- **Oui** : les candidats sont retenus sous réserve de la signature d'un contrat avec un employeur ;
- **Non** : les candidats sont refusés dans cette formation.

LA CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION SUR PARCOURSUP

Après les résultats du bac, les candidats effectuent leur inscription administrative auprès de l'établissement, selon les modalités précisées dans leur dossier.

UN ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ POUR TOUS

Dès le 27 mai, les candidats qui n'auraient reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.) peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif dans leur lycée (auprès du psychologue de l'Éducation nationale et de leur professeur principal) ou dans un Centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

À partir du 2 juillet, les candidats peuvent solliciter un accompagnement personnalisé de [la commission d'accès à l'enseignement supérieur](#) (CAES) qui va les aider à trouver une formation au plus près de leur projet et en fonction des places disponibles.

UNE PHASE COMPLÉMENTAIRE JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE

La phase complémentaire sera ouverte à tous les candidats **du 16 juin au 16 septembre**. Elle permettra aux candidats qui le souhaitent de formuler **de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup**.

LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Épreuves anticipées (première)	Français écrit	Jeudi 17 juin (après-midi)
	Français oral	À partir du lundi 21 juin
Épreuves terminales	Philosophie	Jeudi 17 juin (matin)
	Grand oral	Du lundi 21 juin au lundi 28 juin
	Résultats	Mardi 6 juillet
	Oraux de rattrapage	Jeudi 8 et vendredi 9 juillet
	Session de remplacement	Les 6, 9, 10 et 13 septembre

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuves pratiques et écrites sur support informatique	Du mardi 25 mai au vendredi 4 juin
Français et histoire-géographie-EMC	Mercredi 16 juin
Prévention, santé et environnement, économie-droit ou économie-gestion	Jeudi 17 juin
Arts appliqués et cultures artistiques	Vendredi 18 juin
Épreuves de contrôle	Les 6, 9 et 10 septembre

Découvrez toutes les dates des épreuves en un coup d'œil en cliquant sur le lien ci-dessous !
<http://www.education.gouv.fr/>

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

Les résultats sont mis gratuitement à disposition du public sur le site académique à l'issue de chaque groupe d'épreuves sur <https://www.ac-reims.fr/resultats>.

Chaque candidat a été informé de la possibilité de consulter ses résultats :

- En ligne sur le site académique ;
- Par affichage dans les centres d'examen avec remise des relevés de notes.

Par ailleurs, les listes des admis sont mises à disposition de la presse régionale dès leur publication si le candidat a autorisé la communication de ses résultats dans la presse lors de son inscription.

Baccalauréat général	Épreuves 1 ^{er} groupe	Accès aux listes d'admis le 6 juillet à partir de 10 h
	Épreuves 2 ^{ème} groupe	Affichage des résultats définitifs (listes des admis) à l'issue de la délibération finale du jury académique le 9 juillet
Baccalauréat technologique	Épreuves 1 ^{er} groupe	Accès aux listes d'admis le 6 juillet à partir de 8 h 30
	Épreuves 2 ^{ème} groupe	Affichage des résultats définitifs (listes des admis) à l'issue de chaque journée d'épreuves le 9 juillet
Baccalauréat professionnel	Épreuves 1 ^{er} groupe	Accès aux listes d'admis le 6 juillet à partir de 13 h Épreuve de contrôle le 8 juillet 2021 à partir de 9 h
	Épreuves de contrôle	Affichage des résultats définitifs le 9 juillet à partir de 16 h

© Rectorat de l'académie de Reims

Édition : juin 2021

Directeur de la publication : Olivier BRANDOUY

Conception : Cabinet, service communication

Photographies : Enzo Tedeschi, rectorat de
l'académie de Reims



Contact

Isabelle Quilbe Da Silva

Attaché de presse – cabinet du recteur
Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr